

DECRET N°2013-536 DU 24 DECEMBRE 2013

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du lundi 02 jusqu'au dimanche 08 décembre 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013, portant composition du Gouvernement,

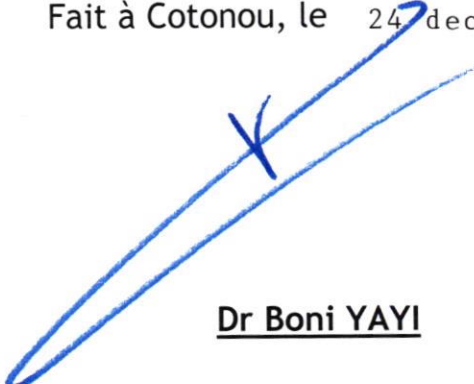
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 02 jusqu'au dimanche 08 décembre 2013, **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 1 AN 1 HCJ 1 CS 1 CC 1 CES 1 HAAC 1 MINISTRES 26 SGG 1 JO 1

